

L'accompagnement dédié aux salariés relevant la branche des Gardiens, concierges et employés d'immeubles. Les aides évoluent !



Votre entreprise dépend de la **Convention Collective Nationale des gardiens, concierges et employés d'immeubles**. Les partenaires sociaux de votre branche ont négocié **une offre de service en lien avec le Fonds Social Santé**.

Les aides mises en place sont soumises à conditions d'éligibilité qui pour 2026 sont : votre situation familiale, votre revenu brut global figurant sur votre avis d'imposition (il doit être inférieur ou égal à 25 500€ par part fiscale) et le bénéficiaire de l'aide doit être rattaché au contrat santé.

Pour m'accompagner face à la maladie,

Vous, votre conjoint ou vos enfants êtes touchés par le cancer ?

Vous pouvez bénéficier de Chèque Emplois Services d'une valeur de **1000 €** par personne touchée par le cancer et par an. Et ceci afin de financer des prestations de services permettant de vous soulager.

Vous faites face à une dépense de santé importante, avec un reste à charge élevé ?

Une aide financière maximale de **1 500 €** peut être accordée en fonction de votre situation personnelle, et des dépenses à engager après remboursement de la Sécurité Sociale et de la mutuelle. L'aide ne pourra dépasser le montant restant à charge.

Pour faciliter la scolarité de mes enfants à charge,

Une aide aux frais de scolarité de vos enfants fiscalement à charge,

Cette aide est liée au niveau scolaire de votre enfant. Elle est destinée à vous aider dans les frais liés aux études de vos enfants : frais d'inscription, achats de manuels, de fournitures, d'équipements spécifiques ...).

Votre enfant est : **en primaire ou collège : aide de 100 €**
en lycée : aide de 150 €
en études supérieures : aide de 200 €



**Pour chacun de nos besoins,
une réponse claire !**
Contactez-nous

**Par téléphone au 39 96
en précisant : FONDS GARDIENS D'IMMEUBLES**

L'accompagnement dédié aux salariés relevant la branche des Gardiens, concierges et employés d'immeubles.



Votre entreprise dépend de la **Convention Collective Nationale des gardiens, concierges et employés d'immeubles**. Les partenaires sociaux de votre branche ont négocié **une offre de service en lien avec le Fonds Social Santé**.

Les aides mises en place sont soumises à conditions d'éligibilité qui pour 2026 sont : votre situation familiale, votre revenu brut global figurant sur votre avis d'imposition (il doit être inférieur ou égal à 25 500€ par part fiscale) et le bénéficiaire de l'aide doit être rattaché au contrat santé.

Je trouve des solutions pour m'accompagner dans des situations difficiles

**Vous devez trouver un hébergement temporaire à la suite d'une situation de violence conjugale ?
Vous êtes obligé de quitter votre logement de fonction en raison de votre départ à la retraite ou à la suite d'un évènement de vie (séparation, invalidité 2^{ème} catégorie ..)**

Qu'elle que soit le motif, les partenaires sociaux souhaitent vous aider afin de retrouver sereinement un logement. Cette aide financière en fonction des situations, peut aller jusqu'à **1 500 €**. En fonction de la demande que vous déposerez, des justificatifs vous seront demandés.

Pour m'aider à faire face au handicap,

Vous, votre conjoint ou vos enfants êtes confrontés à une situation de handicap reconnue ?

Une aide financière pouvant aller **jusqu'à 1 000 €** afin de financer des prestations de services peut vous être accordée.

S'agissant de vos enfants en situation de handicap et percevant une Allocation d'Education Enfant Handicapé ou Adulte Handicapé (AEEH ou AAH) versée par la Caisse d'Allocations Familiales, une participation de **30 % dans le cadre de l'AEEH ou de 20 % dans le cadre de l'AAH** peut vous être accordée.

Je suis soutenu au moment du passage à la retraite,

Vous adhérez au moment du passage à la retraite à un contrat santé chez Malakoff Humanis,

Une aide de **200 €** pour financer votre **1^{ère} année de cotisation mutuelle** peut vous être accordée



**Pour chacun de nos besoins,
une réponse claire !**
Contactez-nous

**Par téléphone au 39 96
en précisant : FONDS GARDIENS D'IMMEUBLES**

L'accompagnement dédié aux salariés relevant la branche des Gardiens, concierges et employés d'immeubles. Les aides évoluent !



Votre entreprise dépend de la **Convention Collective Nationale des gardiens, concierges et employés d'immeubles**. Les partenaires sociaux de votre branche ont négocié une offre de service en lien avec le Fonds Social Prévoyance.

Je souhaite faciliter mon retour au travail après une longue absence

Je peux bénéficier d'un dispositif d'accompagnement

et anticiper le risque de perte d'activité à la suite d'un arrêt de longue durée.

L'accompagnement émane d'une démarche volontaire de votre part, et dans le strict respect du secret médical.

Réalisé par une équipe pluridisciplinaire, il peut porter sur :

- Un suivi psychologique,
- La rééducation et réhabilitation des capacités physiques,
- L'identification des obstacles d'ordre économique
- L'accompagnement dans les démarches administratives pour faciliter l'accès aux droits.

En résumé : un accompagnement individualisé et sur mesure, réalisé par une équipe pluridisciplinaire peut m'être proposé. Cet accompagnement est financé par le fonds et aucune condition de ressources n'est nécessaire.

Pour plus d'information, contacter votre interlocuteur RH



**Pour chacun de nos besoins,
une réponse claire !**
Contactez-nous

Par téléphone au 39 96
en précisant : **FONDS GARDIENS D'IMMEUBLES**